

**Arrêtés ministériels accordant l'enregistrement
d'armoiries de personnes physiques**

Extraits

A.M. 09-10-2024

M.B. 08-11-2024

Erratum M.B. 04-02-2025

La Ministre de la Culture, par arrêtés ministériels du 09 octobre 2024 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries des personnes physiques suivantes :

176. M. Liévin VAN OVERSTRAETEN, né à Uccle le 19 décembre 1956 : de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sable et d'argent.

Cimier : le lion de l'écu issant.

Devise : UNITAS LIBERAT en lettres de sable sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom ainsi que pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Karel VAN OVERSTRAETEN (1930-1974) et Léa DE COSTER (° 1956).

177. M. Marc HALLAERT, né à Uccle le 02 octobre 1970 : d'azur à une vergette retrait d'or soutenue d'une divise du même, accompagnées en chef d'un fer à cheval et d'une croix pattée alésée, et en pointe d'une hache posée en bande, le tout d'argent. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'or.

Cimier : un hibou posé de face éployé au naturel.

Devise : FORCE HONNETETE COURAGE en lettres d'or sur un listel d'azur.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

178. M. Mathieu GILLION, né à Charleroi le 09 octobre 1976 : bandé d'or et de gueules au lion de sable brochant, au chef du même chargé de deux anilles d'or. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or.

Cimier : le lion de l'écu tenant un bâton de gueules.

Devise : SAPIENTIA URBIS PROCURATIONI, en lettres d'or sur un listel de sable.

Dévolution : pour lui-même et les descendants porteurs du nom issus du couple Augustin GILLION (1899-1950) et Antoinette BOSSU (1901-1986).

Ces arrêtés entrent en vigueur au moment de leur signature.